

LA JACHERE ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE

Créée en 1993, suite à la mise en place du gel PAC, la Jachère Environnement Faune Sauvage (JEFS) permet de préserver et de favoriser la faune sauvage sur les parcelles en gel, grâce à l'application d'un cahier des charges adapté (composition végétale diversifiée et attractive, respect du cycle de reproduction des espèces, ...). La JEFS est définie au niveau local par une convention entre la Chambre d'agriculture, la Direction Départementale des Territoires et la Fédération Départementale des Chasseurs.

On distingue deux grands types de JEFS complémentaires sur un territoire donné :

- la JEFS « classique » : couvert herbacé composé de graminées et de légumineuses, le plus souvent implanté en mélange. Une jachère herbacée existante, très favorable à la biodiversité de par sa composition, peut être contractualisée, à condition de respecter la période de non broyage demandée
- la JEFS « adaptée » : le couvert peut être annuel (mélange de céréales, oléagineux, protéagineux) ou pluriannuel (mélange herbacé à base de luzerne). La jachère fleurie est un cas particulier de jachère « adaptée ».



INTERET POUR LA FAUNE SAUVAGE ET LA BIODIVERSITE

JEFS « adaptée » : zone d'alimentation et de refuge (microfaune du sol, insectes...) en période hivernale, particulièrement

Des parcelles de taille limitée (< 1ha) permettent de diversifier les paysages et d'augmenter le maillage d'éléments naturels

La JEFS « classique » sert de zone de quiétude, de reproduction, de nidification et d'élevage de mai à juillet, grâce à l'absence d'intervention

La JEFS est un espace privilégié pour la biodiversité locale et pour les insectes auxiliaires participant à la protection intégrée des parcelles adjacentes

Les aménagements en bandes augmentent l'effet lisière

Leur localisation près des haies et bosquets renforce leur efficacité et leur rôle de corridor écologique



CRITERES DE CHOIX COMPLEMENTAIRES

POINTS FORTS

- Le retard de fauche permet de diminuer les temps de travaux
- Moyen de valorisation de terres en général peu productives
- Des aides peuvent être apportées par les fédérations des chasseurs pour l'entretien des jachères et/ou l'implantation de JEFS
- L'entretien minimal requis peut permettre de réaliser des économies (jusqu'à 30 €/ha)

POINTS FAIBLES

- Possible salissement des parcelles cultivées à proximité, par les espèces indésirables, si elles ne sont pas gérées (cf. fiche n° 12 - partie « résultats d'études »)
- Coût d'implantation : moyenne de 150€/ha (dont 70€ d'achat de semences).



NOS CONSEILS TECHNIQUES

JEFS pluriannuelle

- privilégier des mélanges intégrant des légumineuses
- implantation du couvert avant le mois de mai ou en novembre
- absence d'entretien mécanique **entre mai et septembre**
- pour en savoir plus sur les mélanges à implanter, reportez-vous à la fiche n°1

JEFS annuelle

- implantation avant le 1^{er} mai (dérogation possible jusqu'au 31 mai) d'un couvert composé d'un **mélange** de céréales-oléoprotéagineux (cf. fiche n°1)
- semis de faible densité
- conservation du couvert jusqu'au **15 janvier** de l'année suivante **minimum**
- ne pas implanter à proximité de parcelles de production de semences

Conseils généraux

- Planter, sur une terre bien propre, des espèces en mélange simple, adaptées à la nature du sol, trois espèces semble être un optimum
- Ne pas implanter des couverts trop denses, pour faciliter le passage de la faune
- Orienter les choix en fonction des espèces que l'on veut favoriser et des cultures présentes sur le territoire (une diversification est à privilégier)



ZOOM « Eau »

- Limitation des **phénomènes érosifs**, dans les pentes
- Limitation du **lessivage des intrants**
- Zone de **régulation écologique** et limitation de l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires, dans le cas des jachères pluriannuelles
- Facilite l'**infiltration** de l'eau



ZOOM « jachère mellifère »

Les jachères mellifères, de par leur composition floristique riche en pollen et nectar, contribuent à l'augmentation des ressources alimentaires pour les **insectes pollinisateurs**. Elles attirent un cortège d'insectes important et diversifié. Les légumineuses (sainfoin, trèfle violet, mélilot, ...) sont les principales composantes de ces mélanges, souvent accompagnées d'une espèce annuelle comme la phacélie.

Les abeilles ne sont pas les seules à bénéficier de ces jachères, les **bourdons**, les **sympes**, les **papillons**... se nourrissent également de pollen et nectar.



RESULTATS D'ETUDES ET REGLEMENTATION

D'après l'étude menée par la fédération des chasseurs (FDC) du Gers sur les JEFS en pays d'Armagnac :

- les **jachères « classiques »** (herbacées, pluriannuelles) s'avèrent plus intéressantes pour la **faune au sol**, plus **diversifiées** et non perturbées par le travail du sol, que les jachères annuelle
- les jachères fleuries (mélanges commerciaux horticoles) ne semblent pas présenter d'intérêt particulier pour l'entomofaune locale (insectes)

En 2009, un suivi de l'avifaune réalisé par la FDC du Lot sur le canton de Montcuq, a mis en évidence l'intérêt des JEFS pluriannuelles à base de luzerne pour les espèces nicheuses au sol (caille, perdrix rouge et alouette des champs). Sur les points d'écoute aménagés (20% de JEFS minimum), le nombre de contacts par écoute était **4,7 fois plus important** pour ces espèces que sur les points sans JEFS.

La Jachère Environnement Faune Sauvage est une surface déclarée à la PAC. De ce fait, elle doit respecter l'entretien minimal des terres (voir fiche sur la conditionnalité). Il faudra donc veiller à éviter la montée en graines des espèces indésirables. Elle est comptabilisée comme **surface en élément topographique** au titre de la conditionnalité.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la Fédération des Chasseurs de votre département.



Projet bénéficiant du soutien financier :



Partenariat Agrifaune :

